



UFR des sciences médicales

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE DU SOIN A L'ACCOMPAGNEMENT MEDICOSOCIAL DES MALADIES RARES NEURO EVOLUTIVES (MRNE)

Universités concernées :

Universités d'Angers, de Lille, de Paris-Est Créteil, de Rennes, de Strasbourg et de Montpellier.

1 - Objectifs de la formation

Le programme est organisé autour de 3 modules : Expertise médicale, expertise médico-sociale et la construction/coordination de parcours dans les MRNE afin de mieux comprendre les MRNE et l'articulation avec l'accompagnement médico-social, la complexité des prises en charge de l'enfant à la personne vieillissante, la nécessité d'agir de manière ajustée, d'éviter les ruptures de parcours en favorisant leur continuité et la transformation des modes d'accompagnement, de gérer les problèmes cliniques, de gérer les complémentarités de prise en charge entre les secteur sanitaire et médicosocial, de connaître et d'identifier les outils et ressources disponibles au service des parcours, d'évaluer la qualité de vie à domicile, d'aider la vie quotidienne et proposer un soutien aux patients et aux familles, d'aider à positionner correctement les patients, les familles et les aidants dans les parcours, de parler de E sante et télémédecine et enfin d'aborder les problématiques spécifiques liées à l'éthique et aux pratiques professionnelles.

2 - Responsables

Responsable principal de l'université de Bordeaux :

Pr Cyril GOIZET

Hôpital Pellegrin Génétique Médicale, Unité de Neurogénétique,

05 56 79 59 52

cyril.goizet@chu-bordeaux.fr

Coresponsable

Dr Chloé ANGELINI

Hôpital Pellegrin Génétique Médicale, Unité de Neurogénétique,

05 56 79 59 52

chloe.angelini@chu-bordeaux.fr

3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à **7** et le maximum à **20**.

Les candidatures et les inscriptions administratives sont centralisées à l'université d'Angers.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique et pratique :**

Le volume horaire global est de **112h**, + **35 heures de stage** et 1 journée de validation.

L'enseignement théorique est mixte et débute en octobre.

Lieu des cours : Angers, Paris et Bordeaux, Rennes et Strasbourg. Un droit d'option de cours en distanciel est possible sur deux sessions maximum.

- **3-4 Stage* :**

Un stage pratique d'une durée d'une semaine minimum (en continu ou discontinu) est obligatoire. Il se déroule soit dans le secteur sanitaire soit dans le secteur médico- social.

** Les stages donnent lieu à convention.*

4 - Conditions d'inscriptions

Ce diplôme est ouvert uniquement à la formation continue.

Titres requis ou niveau :

- Salariés du secteur sanitaire : issus des centres de référence et centre de compétence de la filière : IDE, Assistante sociale, ergothérapeute, psychologue, ...
- Salariés cadre, cadres intermédiaires du secteur social et médico-social : coordinateur de parcours, chef de service, référents maladies rares, IDE, AS., Aide-soignant, éducateur, kiné, psychomotricien, ...
- Salariés de structures de coordination de parcours : ERHR, MAIA, DAC...
- salariés d'institutions : MDPH, MDA, Conseils départementaux, ARS...
Etc....

Cas particuliers :

Des représentants associatifs justifiant d'une importante implication depuis de nombreuses années dans le domaine des maladies rares et dont la participation est soutenue par une association de patients de la filière BRAIN TEAM, peuvent être autorisées par le comité pédagogique à s'inscrire à cette formation.

Les candidatures seront sélectionnées sur lettre de motivation et CV par le comité pédagogique (Composé au minima d'un membre de la FSMR BRAIN TEAM, du responsable du DIU d'Angers et d'au moins un représentant

Responsable principal de l'université de Bordeaux/Rennes ou Strasbourg de cette formation) à envoyer à l'Université en santé d'Angers (centralisation de l'ensemble des dossiers).

5 - Coût de la formation

En formation continue : 2 000€ /an

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen.

Une session de rattrapage peut être programmée dans l'année civile, avant le démarrage de la session suivante.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

Seuls les étudiants effectivement présents aux cours sont autorisés à se présenter aux épreuves de contrôle des connaissances à savoir :

- présentation d'un poster élaboré sur une problématique de parcours de vie (les stagiaires ont 8 mois de formation pour le constituer), Coeff 2.
- une présentation à l'oral du poster suivi de questions et d'échanges avec le jury. Coeff 1
- avoir obtenu au moins 10/20 au questionnaire d'évaluation mis en ligne sur Moodle et ce, avant la date de présentation du poster.

- **6-3 : Validation :**

Il est nécessaire d'avoir la moyenne générale pour valider la formation.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement n'est pas autorisé.

7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR des Sciences Médicales du 06/05/2024

Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024

(Version 1)